

Règles des espaces publics numériques de la médiathèque de Saint-Martin-d'Hères

Missions et services offerts

Les quatre médiathèques de la ville proposent l'accès gratuit à internet.

Des ordinateurs sont accessibles gratuitement. Je peux également apporter mon matériel personnel. Je peux le brancher sur des prises électriques. Je peux aussi accéder à internet avec le WIFI de la ville.

Je peux accéder à la Numothèque pour lire des livres numériques, écouter de la musique, regarder des films,...

Je peux demander de l'aide aux bibliothécaires. Je peux aussi demander à apprendre à utiliser le matériel informatique avec les bibliothécaires.

Engagements de la médiathèque

Dans le cadre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), la médiathèque conserve mes informations personnelles pendant un an.

Je peux demander l'accès aux informations me concernant.

Engagements des utilisateurs

Conformément à la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique, je ne dois pas :

- pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu,
- les entraver,
- porter atteinte aux données,
- tenter d'accéder au disque dur.

J'utilise internet dans le respect de la loi.

Je ne dois pas consulter de sites pornographiques.

Je ne dois pas non plus consulter de sites qui encouragent :

- la violence,
- les discriminations,
- le racisme,
- les pratiques illégales.

Dans le cadre de la loi « Hadopi » du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet, je m'engage à télécharger uniquement ce qui est légalement autorisé.

Conditions d'accès et d'utilisation

► M'inscrire

Je peux m'inscrire gratuitement à la médiathèque, et obtenir mon identifiant et mon mot de passe pour accéder aux ordinateurs.

Si je ne suis pas inscrit·e à la médiathèque je peux accéder une seule fois aux ordinateurs. Ensuite, je devrai m'inscrire à la médiathèque.

Mon identifiant et mon mot de passe sont strictement personnels. Je ne dois pas les communiquer.

► Conditions d'âge

Si j'ai moins de 18 ans, l'accès à internet sur les ordinateurs de la médiathèque dépend de mon âge.

- En dessous de 9 ans, je dois être accompagné par un parent ou tuteur, qui utilise sa propre carte de médiathèque.

- A partir de 9 ans, je peux accéder aux ordinateurs seul·e, si un de mes parents a donné une autorisation. Je ne peux pas accéder aux réseaux sociaux.

- A partir de 15 ans, je peux aussi accéder aux réseaux sociaux

► Nombre de personnes autorisées devant chaque ordinateur

Une seule personne par ordinateur.

Il y a deux exceptions :

- Un adulte accompagne un enfant.
- Travail scolaire à deux.

► Durée de connexion

Si j'ai moins de 18 ans, je peux utiliser un ordinateur 1 heure /jour.

Si je fais un travail scolaire, je peux demander aux bibliothécaires une heure de plus.

Si j'ai plus de 18 ans, je peux utiliser un ordinateur 2 heures /jour. -Si les ordinateurs sont libres, je peux demander aux bibliothécaires 2 heures de plus.

► Réserver un ordinateur

Je peux demander à réserver un ordinateur, en choisissant le jour et l'heure.

► Accès au son

Le son des ordinateurs est coupé.
Je peux utiliser mes écouteurs personnels.
Je peux aussi demander un casque aux bibliothécaires, en échange de ma carte de médiathèque.

► Sauvegarder mes données

A la fin de ma session, rien n'est sauvegardé sur l'ordinateur.
Je peux sauvegarder en ligne (cloud), ou sur ma clé usb.
La médiathèque met tout en œuvre pour assurer la sécurité des ordinateurs, et des clés usb.

► Imprimer

Les impressions sont payantes. Les tarifs sont définis par le conseil municipal. Ils sont affichés dans la médiathèque.

Je dois payer auprès des bibliothécaires avant d'imprimer.

La médiathèque ne peut pas rembourser les sommes versées.

Respect des règles

Les bibliothécaires sont responsables de l'application de ces règles, et de leur interprétation en cas de désaccord.

Les bibliothécaires peuvent effectuer des contrôles et suspendre l'accès au service.